

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL DU 18 OCTOBRE 2023

Le 18 octobre 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au secrétariat de mairie sous la présidence de Monsieur MORREEL Hubert, Maire.

Etaients présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur COJON Philippe absent excusé.

Est élue secrétaire : Madame DECOTDS Camille

Le CR de la précédente réunion du 1^{er} août 2023 est validé à l'unanimité des membres présents.

N°741 : Point sur les travaux

- Eglise
 - Pour la mi-novembre, les maçons et les charpentiers auront terminé la première phase des travaux. La couverture demandera ensuite 2 mois de travaux.
 - Nous sommes toujours en attente du retour du Département et de la Région suite aux dossiers de demande de subvention déposés pour les fondations.
 - Les travaux de remise en état du plafond de l'église ont été estimés à 85 000€. Se pose toujours la question de la répartition de la prise en charge.
 - Les entreprises, artisans, commerçants du secteur seront démarchés dans le cadre de la souscription.
- La Peupleraie
 - Monsieur FRAMMERY est venu présenter le projet comprenant un accès technique, une clairière, des cheminements, des mares, des platelages et ponts.
 - Le dossier loi sur l'eau doit être déposé à la DDTM avant le lancement du marché qui est prévu en mars 2024. Afin de préserver le lieu, la période idéale pour les travaux est de août à octobre avec possibilité d'une préparation du terrain en juin et juillet.
 - Les membres du conseil demandent à se renseigner sur la mise aux normes des assainissements des habitations jouxtant le terrain afin de s'assurer qu'aucun assainissement ne se déverse dans la Peupleraie.
- Voirie
 - Les travaux de réfection d'une partie des trottoirs de la Rue de Vandelicourt sont terminés. Voir par la suite la restauration des trottoirs menant jusqu'à la Rue Jules de Bonnevallet.
- Atelier communal
 - Un carport a été créé à l'atelier communal. Seul le bardage reste à poser sur le côté et derrière.

N°742 : Loi APER, définition des zones d'accélération des énergies renouvelables

La loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelable a pour objectif de planifier le déploiement des énergies renouvelables. Pour cela il est demandé aux communes de délibérer afin de délimiter des zones pouvant accueillir les projets d'énergies renouvelables. Cependant des projets peuvent également être autorisés en dehors de ces zones mais ces derniers seront compliqués à réaliser et ne bénéficieront pas d'avantages fiscaux. Ce zonage devra faire l'objet d'une concertation du public.

Le conseil municipal décide de limiter au village la zone d'accélération pour les pompes à chaleur aérothermique, la géothermie, le solaire thermique au sol, sur les bâtiments et ombrières ainsi que le solaire photovoltaïque au sol, sur bâtiments et ombrières. Aucune zone se sera définie pour le biogaz, l'éolien, la biomasse, la valorisation de l'énergie fatale, l'hydroélectricité, la valorisation énergétique des déchets autre que biomasse dit de récupération. L'enquête publique se déroulera du 30 octobre au 17 novembre 2023.

N°743 : Colis de Noël et Repas des aînés

Les colis de Noël seront distribués le 17 décembre aux habitants de plus de 70 ans.

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 26 novembre. Le CCAS a décidé de faire appel au traiteur Le Petit Gauchin, comme l'année dernière.

N°744 : Plan d'épandage des boues issues du système d'assainissement de Béthune.

La CABBALR a déposé auprès de la DDTM du Pas-de-Calais un dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à l'extension du plan d'épandage des boues issues du système d'assainissement de Béthune. Il sera soumis à enquête publique du 13 novembre au 15 décembre 2023. L'avis du Conseil Municipal est sollicité. Après étude et délibération, le Conseil municipal donne un avis défavorable au plan d'épandage des boues issues du système d'assainissement de Béthune.

N°745 : Jardin du Souvenir

La commune a acheté 10 plaques pour le jardin du souvenir afin d'y inscrire les noms des personnes y reposants. Le conseil municipal décide de vendre ces plaques 15 euros.

N°746 : Divers

- Madame DELANNOY Simone remplacera Madame SACLEUX Marie-Jo au CCAS.
- Un devis mis à jour sera demandé à l'entreprise Dailly Galland pour poser les décorations de Noël.
- Afin de restaurer le terrain multisports des subventions ont été demandées. Nous avons obtenu 20 000€ de l'ANS et nous sommes dans l'attente du retour de la Région et du Département.
- Une plaque au Jardin du souvenir sera offerte suite au décès de Madame SACLEUX en remerciement de son engagement bénévole au sein de la commune.
- Monsieur Claude Prat remplace Monsieur CHOAIN Louis, à la commission de contrôle des listes électorales et Madame MORREEL Nadine remplace Mme SACLEUX Marie-Jo.